

COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 13 mars 2026**

Présents : M. Dominique Bertrand, Mme Edith Léger, M. Pierre Hachin, M. Suet Jérôme, M. Sylvain Cassoré, M. Pierre Mandon, Mme Renée Pironnet

Absents excusés : Rachel Haag donne pouvoir à Pierre Hachin, Marie Linet donne pouvoir à Dominique Bertrand

Ouverture de la séance à 11h00.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Léger est désignée comme secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Approbation du dernier procès-verbal :

Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

DÉCISION N° 6-2026 en date du 30 janvier 2026 : d'accepter le devis de SAS AJIR AGREGATS-Les Chabannes 87220 FEYTIAT pour l'achat de 3 tonnes d'enrobés à froid pour un montant de 359.64 € HT.

DÉCISION N° 7-2026 en date du 5 février 2026 : d'accepter le devis de SIGNAUX GIROD pour l'achat de colliers et boulons pour des panneaux et de rubans de signalisation au prix hors taxes de 108.63 euros.

DÉCISION N° 8-2026 en date du 10 février 2026 : d'accepter le devis de la société WURTH pour l'achat de vêtements et chaussures de travail pour un montant de 248.54 euros HT.

DÉCISION N° 9-2026 en date du 10 février 2026 : d'accepter le devis de la société WURTH pour l'achat de produits d'entretien pour un montant de 541.30 euros HT.

DÉCISION N° 10-2026 en date du 17 février 2026 : d'accepter le devis de l'établissement PIEGUTAIN MOTOCULTURE à Piégut-Pluviers pour la révision du tracteur tondeuse pour un montant de 304.25 euros HT.

DÉCISION N° 11-2026 en date du 15 janvier 2026 : d'accepter le devis de l'entreprise EIRL GUILLAUME DUBOIS- 2 Les Tâches 87440 PENSOL concernant la fourniture et pose de deux piquets de terre, la mise à la terre de 3 prises de courant et le changement d'appareillage pour la mairie annexe de Milhaguet pour un montant hors taxes de 655.00 euros.

DÉCISION N° 12-2026 en date du 23 février 2026 : d'accepter le pro forma de l'entreprise PIEGUTAIN MOTOCULTURE - 4 Route de Nontron 24360 PIEGUT PLUVIERS concernant l'achat d'une batterie pour la tondeuse pour un montant hors taxes de 62,93 euros.

DÉCISION N° 13-2026 en date du 25 février 2026 : d'accepter le devis de OTYPO – SAS ADDAXA- 2 cours Jean Jaurès – 38000 GRENOBLE concernant l'achat d'une plaque plexiglass transparente pour la Mairie annexe à Milhaguet pour un montant hors taxes de 50.74 euros.

Monsieur le Maire constate qu'il manque la décision portant sur l'achat du buste de Marianne pour la mairie annexe de Milhaguet d'un montant de 372€ TTC. Facture en date du 24 février 2026. Il souligne que ça sera la décision n°14.

1 Demandes de dérogation à la règle de l'urbanisme limitée au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme

M. Suet et M. Cassoré, étant concernés, sortent de la salle du conseil.

M. le Maire fait savoir aux conseillers que, concernant les délibérations portant sur les demandes de dérogation au principe de l'urbanisme limitée en l'absence de SCOT, celles-ci doivent être retirées et régularisées. Il ajoute que les délibérations sont correctes, mais que les conclusions posent problème. Les délibérations doivent donc être rectifiées.

Concernant la demande de dérogation au principe de l'urbanisme limitée en l'absence de SCOT, pour la SCI Le Teillaud, parcelles cadastrées E 171, 173, 179 et 839 : le Conseil Municipal demande dérogation.

Vote : Pour à l'unanimité

Concernant la demande de dérogation au principe de l'urbanisme limitée en l'absence de SCOT, pour les parcelles cadastrée E 686, 687, 694, 695 et 696 : le Conseil Municipal demande dérogation.

Vote : Pour à l'unanimité

M. Cassoré et M. Suet réintègrent la séance.

2 Questions diverses

M. le Maire, informe les conseillers que la clé du coffre-fort a été perdue et que celui-ci sera percé aujourd'hui. Il sera remplacé par un nouveau coffre.

Le conseil est clôturé à 11h11.

Édith LÉGER,
Secrétaire de séance



Pierre HACHIN,
Maire

